


CONTRAT DE PROJET FICHE DE POSTE 	N° DU POSTE :	DATE CREATION :	QUOTITE :
	INTITULE POSTE : chargé(é) de mission systèmes d'endiguement INTITULE FONCTION : ingénieur territorial <div style="text-align: right;">GF_10_</div>		
	FILIERE : technique CAT. : A CADRE D'EMPLOIS DE REFERENCE :		
Métropole (1) Service commun (2) (barrer)			
AFFECTATION : DGASTM DIRECTION : DEPARTEMENT DE L'EAU DIRECTION GENERALE ADJOINTE :			
DATE MISE A JOUR :		REDACTEUR-TRICE :	
<p>1- <u>LE SERVICE D'AFFECTATION</u></p> <p><u>Mission principale du service Gestion Territoriale de l'Eau</u> : mise en œuvre de la compétence GEMAPI, préservation de la qualité des captages en eau potable, gestion des Réserves Naturelles Régionales(RNR) des Isles du Drac et des étangs de Haute-Jarrie, portage du secrétariat technique de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Drac-Romanche.</p> <p><u>Composition du service</u>: 2 chargés d'études hydraulique, 1 chargé d'études GEMA, 3 techniciens de rivière, 2 chargés de mission préservation des ressources en eau, 1 animatrice CLE, 1 chargé de mission CLE, 1 conservateur de réserve, 2 gardes réserve, 1 chargé de mission RNR – plan de gestion, 1 assistante administrative.....</p> <p><u>Nom / fonction du ou de la supérieur-e hiérarchique direct-e</u> : Marie Breuil / cheffe de service.....</p> <p>2- <u>FINALITES DU POSTE/CONTEXTE DU PROJET</u></p> <p>Grenoble Alpes Métropole exerce la compétence GEMAPI sur les affluents de l'Isère, du Drac et de la Romanche. Au titre du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, la Métropole est donc devenue gestionnaire des ouvrages de protection contre les inondations présents sur les affluents torrentiels. Un premier inventaire a permis de recenser un linéaire d'ouvrages de protection d'environ 30 km sur le territoire métropolitain représentant potentiellement 20 systèmes d'endiguement de classe B et C. Une réflexion est actuellement menée au sein de la Métropole pour définir quels ouvrages de protection feront l'objet d'une demande d'autorisation en système d'endiguement conformément au décret n°2015-526 du 12 mai 2015. Celle-ci doit se baser sur les études techniques existantes et sur leur actualisation afin de définir le rôle hydraulique de chaque ouvrage, d'apporter une première analyse de leur état structurel, d'évaluer les enjeux protégés, et de définir les éventuels travaux de sécurisation à mener.</p> <p>Les principales missions du poste sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>DEFINITION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT DE GRENOBLE ALPES METROPOLE</u> • <u>MISE EN ŒUVRE DE LA SURVEILLANCE DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS</u> <p>3- <u>ACTIVITES ET TACHES, INTITULE ET DESCRIPTION</u></p> <p>ACTIVITE 1 : DEFINITION DES SYSTEMES D'ENDIGUEMENT DE GRENOBLE ALPES METROPOLE_</p> <ul style="list-style-type: none"> - Propose, en lien avec les services de l'Etat, le chargé d'opération et le chargé de mission hydraulique, une démarche de définition des systèmes d'endiguement sur le territoire de la Métropole : <ul style="list-style-type: none"> o Rédige les marchés publics pour la réalisation de diagnostics complémentaires des ouvrages (diagnostics géotechniques, hydrauliques, hydromorphologiques, etc.) suite à 			

l'expertise interne préalable et l'acquisition de données complémentaires (topographique, géotechnique)

- Pilote la réalisation de ces diagnostics auprès des prestataires.
- Rédige et pilote un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'études de danger (EDD) et de diagnostics torrentiels.
- Rédige et pilote les marchés d'autorisation des systèmes d'endiguement avec étude de danger
- Assure la coordination avec les services de l'Etat pour la démarche d'autorisation des systèmes d'endiguement.
- Pilote avec l'appui du service foncier de la Métropole la démarche de régularisation foncière des systèmes d'endiguement : réalisation de l'analyse préalable, gestion de l'interface avec les propriétaires fonciers (organisation de l'information et de la communication), lancement des démarches foncières en régie ou via des marchés publics, suivi de la démarche.
- Assure le suivi financier et administratif des dossiers
- Appui l'équipe GEMAPI pour la réalisation des diagnostics d'ouvrages et des VSP (Visites Périodiques).

ACTIVITE 2 : MISE EN ŒUVRE DE LA SURVEILLANCE DES OUVRAGES

- Appui le technicien de rivière pour la réalisation de la surveillance des ouvrages classés (visites périodiques et VTA), rédige et suit les marchés, valide la surveillance.
- Développe en coordination avec les communes et l'appui de la Mission Risque de la Métropole la mise en œuvre de la surveillance des ouvrages GEMAPI : définition du protocole de surveillance et d'alerte en lien avec les Plans Communaux de Sauvegarde, communication auprès des riverains.

👉 Proportion du poste dédiée à la gestion de projet : ____%

O/N	Mission de référent *	% du poste	O/N	Missions de sécurité	% de poste
	Référent-e Système info territorial			Chargé-e de premiers secours	
	Référent-e communication interne				

* Cf. fiche transversale descriptive des missions de référent-e

1. COMPETENCES ET TECHNICITES EXIGÉES PAR LE POSTE

Compétences	Niveaux de maîtrise (à atteindre suite à la prise de poste)				Compétences transversales (à développer dans les 6 mois après prise de poste)	
	1	2	3	4	oui	non
CONNAISSANCES						
Connaissances techniques en hydraulique fluviale et torrentielle, hydrologie, hydromorphologie, ouvrages hydrauliques, exigée				X	X	
Connaissance fonctionnement écosystèmes aquatiques			X		X	
Expérience souhaitée dans le domaine de gestion de projet, mise en œuvre de PAPI			X		X	

Connaissance du code des marchés publics, marchés publics de travaux, loi MOP		X			X	
Connaissances de l'organisation et de l'environnement des collectivités territoriales.		X			x	
Connaissances réglementaires et juridiques associées à la GEMAPI, à la gestion des ouvrages hydrauliques, au système d'endiguement			X		x	
Capacité d'analyse et d'interprétation de données scientifiques (hydrologie, hydraulique, hydromorphologie, géotechnique, topographie)			x		x	
Connaissance sur l'instruction des dossiers réglementaires loi sur l'eau et environnementaux			X		x	
SAVOIR FAIRE						
Capacité rédactionnelle				X	X	
Esprit de synthèse				X	X	
Capacités relationnelles et disponibilité				X		X
Système d'information géographique (QGIS) et bases de données (SQL)				X	X	
Outils bureautiques				X		X
SAVOIR ETRE						
Capacité importante d'analyse et de synthèse				X		X
Rigueur et sens de l'organisation				X		X
Réactivité, autonomie				X		X
Diplomatie et capacité d'animation				X		X

Légende : 1 : Elémentaire 2 : Pratique 3 : Maîtrise 4 : expertise

2. RELATIONS FONCTIONNELLES

Internes :

- Avec ses supérieurs : chef de service, directeurs
- Elus métropolitains et communaux.
- Autres services de la Métropole en lien avec l'hydraulique: mission risque, service ouvrages d'art, service urbanisme, service juridique.

Externes. les acteurs locaux (SYMBHI, ASA, EDF), les riverains, les entreprises et bureaux d'études, services de l'Etat (DDT, DREAL, SPC, RTM), communes, etc.

3. CONDITIONS D'EXERCICE / MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

Temps et horaires de travail : règlement métropolitain. Est amené à effectuer des déplacements locaux. Travail en soirée possible (réunion avec élus).

Rémunération : selon le cadre d'emploi + régime indemnitaire de la collectivité.

Equipements : véhicule, ordinateur, bureau, téléphone portable, outillage, EPI.

Logiciels métier :

1/ QGIS

2/ Bureautique

3/ Interfaces saisie de terrain (Qfield, SWMAP...)

4- SPECIFICITE DU CONTRAT DE PROJET :

- Le contrat de projet ou d'opération vise à répondre à un besoin temporaire de l'administration pour mener un projet nécessitant des compétences spécifiques à caractère exceptionnel
- **Contrat à durée limité en fonction du projet du 01/01/2022 au 31/12/2024.**
- Contrat n'ouvrant pas droit à CDI
- Même procédure de recrutement qu'un emploi permanent : obligation de publicité de l'offre d'emploi (4 semaines de publicité) pour les contrats de plus d'une année et jury de recrutement avec mise en concurrence des candidatures.

4. PROFIL REQUIS

Statut : ingénieur territorial

Formation / Diplôme et qualifications nécessaires : Formation Bac+5 diplôme supérieur d'ingénieur spécialisé en hydraulique.

Expérience souhaitée : 2 à 10 ans

5- EVOLUTIONS POSSIBLES DU POSTE (OBJECTIF GPEC)

Les missions du poste sont susceptibles d'évoluer dans le moyen ou long terme.

6- INDICATEURS D'ACTIVITE / DE RESULTAT / DE SATISFACTION)

Entretiens individuels.

Identité de l'agent-e			Date de début	Date de fin
<i>Nom / Prénom</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Grade</i>		
Signature			Du-de la responsable	De l'agent-e

Validation de la DRH
<i>Nom / Prénom</i> Signature